Annales historiques de la Révolution française

Annales historiques de la Révolution française

355 | janvier-mars 2009
L'Église catholique en Révolution

De la nécessité d'adopter l'esclavage en France

Jean-Claude Halpern

OpenEdition Journals

Édition électronique
URL : https://journals.openedition.org/ahrf/10779
DOI : 10.4000/ahrf.10779
ISSN : 1952-403X

Éditeur :
Armand Colin, Société des études robespierristes

Édition imprimée
Date de publication : 1 janvier 2009
Pagination : 230
ISBN : 978-2-200-92557-4
ISSN : 0003-4436

Référence électronique
Jean-Claude Halpern, « *De la nécessité d'adopter l'esclavage en France* », *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 355 | janvier-mars 2009, mis en ligne le 01 décembre 2009, consulté le 23 avril 2022. URL : http://journals.openedition.org/ahrf/10779 ; DOI : https://doi.org/10.4000/ahrf.10779

Ce document a été généré automatiquement le 23 avril 2022.

Tous droits réservés

De la nécessité d'adopter l'esclavage en France

Jean-Claude Halpern

RÉFÉRENCE

De la nécessité d'adopter l'esclavage en France, texte anonyme présenté par Myriam Cottias et Arlette Farge, Paris, Bayard, 2007, 173 p., ISBN 978-2-227-47704-9, 19,90 €.

1 *De la nécessité d'adopter l'esclavage en France ; 1° Comme moyen de prospérité pour nos colonies ; 2° Comme punition pour les coupables ; 3° Comme ressource en faveur des indigents,* est un texte anonyme édité à Paris en 1797. Il est le pendant d'un ouvrage de 1755, aujourd'hui disparu, mais dont il reste un résumé, qui avance la même proposition pour la métropole. Myriam Cottias et Arlette Farge ont choisi de publier le texte de 1797, avec une longue présentation qui le situe dans le contexte des événements de la période révolutionnaire, trois ans après la première abolition de l'esclavage, sous le régime de la Constitution de l'an III, qui revient sur le suffrage universel. Il s'inscrit encore dans la tradition du regard porté sur les pauvres, sur la longue période, de l'âge classique au XIX^{e} siècle.

2 Dans les colonies, c'est l'infériorité des nègres, « sans esprit, sans courage et sans talents », qui est soulignée par l'auteur anonyme. Mais, après les secousses qui ont agité Saint-Domingue, il pose qu'il n'y a pas d'esclave par nature ; « l'esclavage politique » est associé au despotisme, tandis que « la servitude domestique absolue entraîne les maîtres vers la barbarie ». Le système le plus enviable est l'esclavage modéré par la loi où la solidarité sociale s'exprime : il s'agit d'établir « l'esclavage, au nom de la fraternité et de la solidarité entre les hommes, au nom de la vertu ». En échange du travail de l'esclave, le maître s'engage à assurer sa subsistance et sa sûreté sa vie durant. Nous sommes en 1797 : les nègres ne tremblent plus devant les blancs. Il faut susciter parmi eux des besoins qui les inciteraient à cultiver le sucre, le café ou l'indigo, sur la base de la petite propriété individuelle. Seuls ceux qui n'adhéreraient pas à ce projet

reviendraient à l'esclavage, mais pour un temps limité : un dixième ou un quinzième d'entre eux seraient libérés chaque année, en récompense de leur bonne conduite. De quoi assurer le bonheur des colonies.

3 Il s'agit d'assurer encore celui de la métropole, après plusieurs années de secousses révolutionnaires. En matière pénale l'institution de l'esclavage réunit à la fois la sûreté des citoyens et l'utilité publique. Les coupables sont achetés par des particuliers, pour être employés aux travaux les plus désagréables, de la manière la plus efficace, alors qu'un ouvrier libre « vous fait aussi la loi quand il vous est le plus nécessaire ». La pénibilité des tâches est graduée selon la nature du crime et la conduite des coupables.

4 L'esclavage est encore une « ressource offerte aux indigents ». Travailler au bonheur du pauvre, ce n'est pas lui offrir des droits dont il n'a pas l'avantage immédiat, c'est pourvoir à sa subsistance : dans l'état de liberté, il est à la merci du propriétaire, qui lui donne du travail à sa propre convenance. L'engagement perpétuel fournit une subsistance assurée. Il peut concerner en particulier les domestiques et les enfants trouvés qui jouiraient dans cet état d'une subsistance assurée. La servitude de l'esclave, pour le criminel, est la punition sévère qui assure le repos de la société, la servitude de l'engagé la « ressource dernière que la loi offre à l'indigence ».

5 Ce texte étonnant publié par Myriam Cottias et Arlette Farge est un nouveau discours sur l'autre, nègre et pauvres confondus. Les partisans de l'esclavage aux colonies opposaient le sort enviable du nègre, assuré de sa subsistance sous le régime de la servitude, à celui du pauvre en Europe, dans la misère et l'insécurité du lendemain. Rétablir l'esclavage aux colonies n'est pas une idée neuve, l'étendre à la métropole est plus audacieux. Mais, comme le nègre, le pauvre vit dans l'immédiateté et le moment présent, et ne saurait jouir de la liberté, encore moins accéder à la souveraineté. *De la nécessité d'adopter l'esclavage en France* préfigure en ce sens la remise en ordre napoléonienne.